

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

### DÉLIBÉRATION n° 2012/09/25-07

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 septembre 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education, et notamment son article L. 712-9,

**Vu** le Code des Marchés Publics,

**Vu** la Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 consolidée relative aux libertés et responsabilités des universités,

**Vu** le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

**Vu** l'accord cadre AMUE n°08-23 portant sur la certification des comptes des universités,

### DÉCIDE :

#### **OBJET : Nomination des commissaires aux comptes en vue de la certification des comptes de l'Université d'Aix-Marseille**

Deux marchés subséquents types relatifs à l'accord cadre AMUE n°08-23 susvisé sont conclus, pour des prestations identiques, correspondant aux deux lots suivants :

- Lot A Certification des comptes de l'établissement
- Lot B Certification des comptes de l'établissement

La répartition des diligences entre les Titulaires est déterminée par eux.

La désignation des Titulaires par le présent marché prend effet à sa date de notification, pour les six exercices comptables à compter de celui qui suit la notification.

Le conseil d'administration approuve le choix des commissaires aux comptes suivant :

**Le lot A est attribué** à la société **Price Waterhouse Coopers Audit (PWC)** qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Représenté par : Vincent Thyssen

Commissaire aux comptes suppléant : Karen Le Mauff

*Montant du lot A, honoraires globaux : totalité de la mission pour le collège des deux commissaires aux comptes : 503 620 € HT*

**Le lot B est attribué** à la société **Mazars et Guerard** qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Représenté par : Patrick Zirah

Commissaire aux comptes suppléant : Patrick Rény

*Montant du lot B, honoraires globaux : totalité de la mission pour le collège des deux commissaires aux comptes : 410 400 € HT*

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 25 septembre 2012

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille

